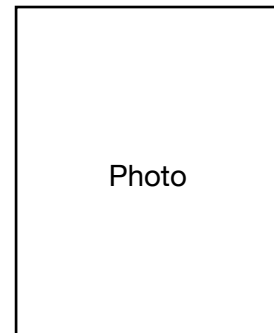


Saison
2026/2027



INSCRIPTION

Cours de danse
JUST1KIFF



ADHÉRENT :

NOM :
PRÉNOM :
DATE DE NAISSANCE :
TÉLÉPHONE :
ADRESSE :
MAIL :

PÈRE :

NOM :
PRÉNOM :
PROFESSION :
TÉLÉPHONE :
ADRESSE :
MAIL :

MÈRE :

NOM :
PRÉNOM :
PROFESSION :
TÉLÉPHONE :
ADRESSE :
MAIL :

FORMULES D'INSCRIPTIONS

(adhésion comprise)

Éveil (1h) : 150€ (soit 36 cours à 4,16€)

1 COUR (1h30) : 180€ (soit 36 cours à 5€)

2 COURS (3h) : 300€ (soit 72 cours à 4,16€)

3 COURS (5h) : 380€ (soit 108 cours à 3,51€)

Les cours sont dus pour l'année entière et payables en 3 fois par chèque.
Toute absence ou abandon des cours pendant l'année ne donne en aucun cas lieu à un remboursement.

PIÈCES À FOURNIR :

Un certificat médical de non contre-indication à la danse.

Une photo d'identité.

Une attestation d'assurance scolaire et extra-scolaire.

PROGRAMME DES COURS :

LIEU :

Stades de Flandres
Avenue de Rosendaël Jacques Collache,
59240 Dunkerque

Salle MULTI 1 MERCREDI / HIPHOP

- ☐ 14h/15h : éveil 5 - 7ans
- ☐ 15h/16h30 : 8 - 12ans
- ☐ 16h30/18h : 12 - 17ans

Salle MULTI 2 MERCREDI / STREET-JAZZ

- ☐ 16h30/18h : 8 - 12ans
- ☐ 18h/19h30 : 12 - 17ans
- ☐ 19h30/21h : ADULTES

Cours de Breakdance :

Vendredi 18h 20h

Tous niveaux à partir de 8ans

☐

LIEU :

Salle 6 au conservatoire de Dunkerque
Rue de la cunette 59140 Dunkerque

Tableau réservé à l'administration

Date	Formule	Montant	Espèce	Chèques		Banque	Nom débiteur
				N°	Date		
				N°	Date		
				N°	Date		

Règlement intérieur applicable aux adhérents des cours de danse de l'association Just1kiff

L'association Just1kiff

Née en 2003 sous statut associatif, Just1kiff est une compagnie dunkerquoise de danse détentrice de la licence 2 d'entrepreneur du spectacle depuis 2011. Basée à Dunkerque, ses activités s'articulent autour de trois axes majeurs : transmission, accompagnement à la professionnalisation et production de créations.

Article 1 : adhésion à l'association

L'adhésion se traduit par l'inscription au cours de danse dispensés par l'association, cette participation aux activités est matérialisée par le paiement d'une cotisation. Le montant de celle-ci est fixé chaque année par les membres du bureau.

Article 2 : inscription aux cours

Pour participer au cours, il suffit de s'inscrire en rendant le dossier d'inscription complet.

Les certificats médicaux sont recommandés dès la première inscription et sont valables deux ans.

Tout changement d'adresse ou de numéro de téléphone en cours d'année doit être signalé auprès de La l'association just1kiff. La cotisation est annuelle. L'élève s'engage pour une année.

Les cours suivent le calendrier des vacances scolaires de la zone B.

Article 3 : paiement

L'intégralité des droits d'inscription est due dès lors que l'élève a commencé à participer aux cours. Aucune dérogation à ce principe ne sera accordée.

L'association permet une facilité de paiement pour les règlements par chèque : règlement en trois fois, sur les trois mois suivant son inscription.

Article 4 : participation aux cours

L'assiduité aux cours est très importante. Elle favorise l'intégration au groupe et facilite les progrès.

Afin de préserver son intégrité physique et prévenir tout accident, tout élève accusant un retard supérieur à 15 minutes et n'ayant pas suivi l'échauffement ne pourra participer au cours. Il pourra néanmoins y assister sans participer.

La présence des parents n'est pas admise pendant les cours afin de ne pas perturber les élèves.

Chaque élèves et parents doivent respecter les règles de savoir être et de savoir vivre en collectivité, tout propos irrespectueux pouvant heurté la sensibilité d'autrui ne sera pas accepté. Le professeur en réfèrera au bureau. Le bureau se réserve le droit d'exclure l'élève du cours et d'annuler l'adhésion sans remboursement.

Article 5 : la tenue

Une tenue de sport est recommandée et une paire de basket obligatoire. Tout élève qui se présentera en tenue inadaptée à la pratique ne pourra participer au cours.

Article 6 : participation aux stages

L'association Just1kiff, en plus de ses cours hebdomadaires, peut proposer des stages. Ces stages sont ouverts à tous.

Le montant des stages est fixé chaque année par le bureau. L'association Just1kiff se donne le droit d'annuler un stage si l'effectif lui semble insuffisant pour le bon déroulé du stage. Dans ce cas ce dernier sera remboursé en intégralité.

Article 7 : Sécurité et responsabilité

Les parents ne doivent pas laisser leurs enfants seuls aux professeurs en dehors des horaires du cours. Les élèves seront amenés et récupérés à la porte de la salle. La responsabilité de l'association ne saurait être engagée en cas d'incidents ou accidents survenant à des enfants laissés seuls.

Les vêtements retrouvés oubliés dans les vestiaires ne seront pas rapatriés par le professeur, la salle étant dissocié des vestiaires. Il est recommandé de ne laisser ni objet de valeur, ni argent dans les vestiaires. L'association décline toute responsabilité en cas de vol ou détérioration d'objets. Tout vol ou détérioration, si cela venait à se produire, devra cependant être indiqué au professeur.

Dans le cadre des activités de l'association, chacun doit veiller à ne pas se mettre, ni mettre autrui en situation dangereuse. Si cependant survenait un accident, même bénin, durant une activité de l'association, celui-ci doit immédiatement être porté à la connaissance du professeur qui en avertira le bureau.

Article 8 : absences du professeur

L'association n'est pas tenue de rattraper les cours annulés en cas d'indisponibilité de dernière minute du professeur. Cependant l'association fait un maximum pour que le cours soit rattrapé.

Article 9 : cas particuliers

Tout cas particulier fera l'objet d'une demande écrite à l'association qui étudiera la possibilité d'accéder à cette demande.

L'association Just1kiff se réserve le droit de la refuser.

Date et Signature de l'élèves (mention lu et approuvé)

Date et Signature du responsable légal (mention lu et approuvé)

Droit à l'image :

Je soussignée(e)

Nom et prénom :

Demeurant :

Responsable légal de l'élève :

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, j'autorise Just1kiff à réaliser des prises de vue photographiques, des vidéos ou des captations numériques lors des cours, stages ou événements liés aux activités de l'association.

Les images pourront être exploitées et utilisées directement par la structure sous toute forme et tous supports, pour un territoire illimité, sans limitation de durée, intégralement, par extraits et notamment : presse, outils de communication, projection publique, site internet , réseaux sociaux.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit de procéder une exploitations des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou la réputation, et d'utiliser les images de la présente, dans tout support toute exploitation préjudiciable.

Je reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitations des droits visés.

Fait à, le

Signature (mention lu et approuvé)

Just1kiff
321 rue de Douvres
59240 Dunkerque
just1kiff@gmail.com

www.ciejust1kiff.com